



LA HAUTE SAVOUREUSE

Publication bimestrielle de la Communauté de Communes - 2016 - n°15

Parole à Daniel ROTH, Président



Ainsi la communauté de communes "La Haute Savoureuse" disparaîtra le 31 décembre 2016 après 22 années d'existence. Elle fut la première créée dans le département. Composée initialement de deux communes – Giromagny et Lepuix – elle a su en accueillir 6 autres qui en avaient fait la demande : Rougegoutte, Vescemont, Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux et Lachapelle sous Chaux.

Ce dernier éditorial est donc l'occasion de dresser un bilan des réalisations et de la gestion de votre communauté de communes.

La Haute Savoureuse c'est notamment :

- 40 millions d'€ d'investissements dont 30 consacrés à l'assainissement collectif.
- Des taux de fiscalité inchangés depuis 2003 (selon un rapport de la Cour des Comptes les taxes locales des collectivités locales ont en moyenne augmenté de 28.9% pour le foncier et de 20.3% pour la taxe d'habitation entre 2005 et 2015).
- Des frais de personnel très inférieurs à la moyenne nationale grâce à la forte implication opérationnelle des membres du bureau.
- Une redevance d'assainissement environ deux fois inférieure à celle du Pays sous Vosgien.
- L'adoption dès 2004 de la taxe de professionnelle unique (TPU) qui a bénéficié et continue à bénéficier à toutes les communes de la Haute Savoureuse, davantage à celles qui avaient le plus de recettes (elles n'ont pas eu à subir les conséquences financières des baisses de bases enregistrées dès 2005 et de la suppression de la taxe professionnelle).
- Le versement aux communes membres de 1,13 M€ d'aides en 3 ans (dotations de solidarité communautaire).
- La création de services d'accueil de la petite enfance : deux multi-accueils et une crèche familiale.
- La création d'une médiathèque intercommunale.
- Des subventions aux associations sociales, culturelles et de loisirs (304 000 € en 2016).

Maintenant nous devons regarder l'avenir et contribuer à la réussite la nouvelle commu-

nauté de communes "des Vosges du Sud" issue de la fusion de la Haute Savoureuse et du Pays sous Vosgien, fondée sur une représentation qui respecte au mieux le juste critère de population.

Pour conclure je tiens à remercier très sincèrement tous les agents et tous les élus de la Haute Savoureuse qui, pendant 18 ans, m'ont accordé leur confiance.

CONSEIL du 20/09

Les Conseillers Communautaires de la Haute Savoureuse ont fait leur dernière "rentrée" le 20 septembre sur convocation du président Daniel ROTH qui leur a proposé un programme en 7 points. 21 conseillers étaient présents et 2 étaient représentés. Tous les points détaillés ci-après, sauf le 6^{ème}, ont fait l'objet d'une approbation à l'unanimité.

De fait le programme de rentrée n'était pas très dense ni très ardu avec une première décision imprévue consistant à modifier le budget communautaire à hauteur de 1 € pour rectifier une erreur d'écriture ! Le véritable premier point a permis de fixer la durée d'amortissement des ouvrages des médiathèques à 10 ans et le 2^{ème} a consisté à fermer un poste de puéricultrice de classe supérieure pour le rouvrir en classe normale suite à un départ.

Le 3^{ème} point engage un peu plus l'avenir avec la décision de recruter un agent de conservation du patrimoine supplémentaire afin de renforcer le personnel des médiathèques en vue de l'ouverture prochaine de l'espace La savoureuse (voir le 6^{ème} point ci-après).

Le 4^{ème} point est indolore puisque consistant à transférer la compétence "Programme Local de l'Habitat" du bloc de la compétence obligatoire "Aménagement de l'Espace" au bloc optionnel "politique du logement et du cadre de vie", et ce à la demande de la préfecture ; par contre le 5^{ème} point coûtera 15 333 € à notre Communauté : il s'agit en effet d'apporter une contribution exceptionnelle au financement du SMIBA (Syndicat d'aménagement du Ballon d'Alsace) qui se trouve en difficulté financière.

Le 6^{ème} point fait l'objet d'une discussion animée s'agissant de trouver un nom à notre Espace Social, Culturel et Sportif dont la construction semble toucher à sa fin. Sur proposition du Président le nom retenu à la majorité est "Espace La Savoureuse".

Le 7^{ème} et dernier point porte sur le vote d'une motion de soutien aux salariés d'Alsotom Transport Belfort.

En conclusion le Président donne rendez-vous à l'ensemble des conseillers pour le dernier Conseil Communautaire de La Haute Savoureuse qui aura lieu en principe le 13 décembre.

Christian CODDET

A s s a i n i s s e m e n t

Au moment où notre communauté va se fondre dans un nouvel ensemble, tous les travaux importants d'assainissement se terminent.

A Auxelles-Bas la pose du réseau d'assainissement ainsi que la réfection de la voirie Chemin Bourguignon sont achevés. En revanche les particuliers ne sont pas encore autorisés à se raccorder car le poste de relevage ne dispose pas encore d'alimentation électrique. La rue de la Creusevie et la rue de la Couche sont terminées intégralement (pose du réseau et reprise des enduits).

Concernant la rue des Corvées, la pose du collecteur est terminée sur la partie basse et courant octobre l'entreprise STPI aura terminé les branchements en partie haute. Les particuliers pressés de se raccorder devront donc attendre encore quelques temps que l'ensemble des travaux sur ce secteur soit terminé et que les résultats des essais préalables à la réception (étanchéité, compactage, passage caméra...) nous parviennent afin que nous prononcions la réception des travaux.

Ensuite, chaque propriétaire d'habitation concernée par l'obligation de raccordement recevra un courrier lui indiquant la date de mise en service, le délai dont il dispose pour effectuer ses travaux et les modalités techniques et financières liés au raccordement.

Une demande de branchement devra être effectuée au service assainissement préalablement aux travaux sur la partie privée et ces derniers devront être contrôlés avant fermeture de la fouille.

Comme en témoigne l'illustration ci-contre, le passage rue des corvées n'en sera donc bientôt plus une !

Sur la commune de Lepuix les travaux de pose du collecteur d'eaux usées sont terminés sur la route du Ballon, la

rue du Ruisseau de la Goutte et rue de la Savoureuse par contre l'alimentation du poste de relevage n'a pas encore été réalisée et les raccordements ne sont donc pas encore possibles.

Sur l'ensemble du territoire de notre communauté une étude est en cours afin que tous les secteurs prévus dans le zonage d'assainissement soient raccordés à la station d'épuration de Giromagny dans les 3 années à venir.

Les rues concernées par l'extension des réseaux se situent à Chaux (rue de l'étang, rue Nouvelle, rue des Sappois, rue des Carrières, rue du Centre, rue du Petit Chemin, rue de la Vaire et rue Sous le Bois ; à Rougegoutte (avenue du Général De Gaulle, rue du Bringard) ; à Giromagny (rue des Prés Heyd et rue du Verbal).

Une chose est sûre : nos services travailleront jusqu'à la dernière heure du dernier jour d'existence de notre Communauté pour assurer la mission qui nous a été confiée !

Claude TREBAULT



O P A H , c ' e s t p a r t i !

Après une étape de diagnostic, de programmation et la signature de la Convention le 28 avril dernier en présence notamment de Monsieur le Préfet, de la Caisse des dépôts et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat entre dans sa phase opérationnelle avec le démarrage du suivi-animation qui sera assuré par URBAM Conseil, associé à URBANIS.

Cette OPAH, qui s'inscrit dans le cadre du projet de revitalisation du Centre Bourg, doit permettre la rénovation de 180 logements, avec une enveloppe de près de 2 millions d'euros de subventions exceptionnelles de l'Anah (Agence Nationale de l'habitat).

Une action menée par la Communauté de Communes La Haute Savoureuse et la commune de Giromagny

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est un plan d'actions sur 6 ans mis en œuvre par la Communauté de Communes et la commune de

Giromagny en partenariat avec l'ANAH. Elle concerne les travaux de mise aux normes des logements et immeubles (électricité, plomberie, état sanitaire, sécurité...), d'amélioration des parties communes, de réduction des coûts des charges (isolation thermique), d'adaptation au handicap.

Les aides concernent les propriétaires occupants une résidence principale sous certains critères de ressources et les propriétaires bailleurs (sans condition de ressources) pour les projets locatifs mais également les copropriétés. Le taux de subvention varie entre 25% et 60% du montant des travaux selon les cas.

Sur quelles communes ?

Les 8 communes de la Communauté de Communes sont concernées par l'OPAH.

Comment se lancer dans la démarche ?

Les personnes intéressées par l'Opah pourront obtenir davantage de renseignements lors des permanences qui seront très prochainement mises en place.

La démarche dans tous les cas est gratuite, l'objectif étant de trouver des solutions adaptées à chaque situation, répondant à la fois aux besoins des propriétaires et à leurs moyens. Suite à une première prise de renseignements (vérifications de l'éligibilité aux aides, ressources, projet de travaux), un diagnostic est effectué au domicile du propriétaire concerné (bilan énergétique, analyse des dégradations et orientation du projet). Puis le montage et le dépôt du dossier sont engagés en attente de l'accord des financeurs.

Les personnes intéressées peuvent se rendre en mairie de Giromagny, ou contacter Hélène METIVET, chargée de mission "Centre-Bourg", par téléphone au 03 84 27 14 18 ou par courriel adressé à : mairie@giromagny.fr

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir déposé la demande de subvention.

Jacques COLIN

T r a n s p o r t

Sans attendre l'annonce des difficultés budgétaires du SMTC, difficultés liées principalement à la baisse du versement transport (*lui-même lié à la baisse de l'activité industrielle*) et la révision en conséquence de l'ampleur des services urbain et suburbain, les élus de la commission transport de la CCHS ont travaillé afin de tenter de minimiser les effets de la réduction du service pour notre territoire.

Trouver les solutions les plus appropriées à la satisfaction des besoins du plus grand nombre dans un espace budgétaire très contraint nécessite malheureusement beaucoup de temps car l'organisation d'un système de transport est un processus très complexe. Ainsi, même s'il a été difficile de s'en rendre compte, l'impact de la réduction des fréquences pendant la mi-journée sur les lignes principales et celui encore plus douloureux de la suppression du TAD (*Transport à la Demande*) ont pu être notablement atténués sur notre territoire par rapport à d'autres secteurs grâce à des échanges soutenus avec le SMTC.

De fait, la réduction des fréquences intervenue en 2015 sur le réseau urbain, de par l'impact qu'elle a eu sur les correspondances du réseau suburbain, a engendré autant d'effets négatifs sur le niveau de fréquentation de nos lignes suburbaines que les transformations drastiques qui ont été opérées sur le réseau suburbain lui-même en mai 2016. Ceci confirme, si

besoin était, qu'il est avant tout nécessaire d'établir un système efficace et qu'il ne suffit pas qu'un bus passe à proximité de son domicile pour offrir une véritable solution de transport public. Ainsi, depuis le début de l'année 2016, la perte de voyageurs s'élève à environ 15% pour le nord du Territoire avec bien entendu des contrastes importants selon les zones puisque certaines ne sont plus desservies du tout.

C'est ce dernier point qui a surtout focalisé l'attention de vos élus au cours des derniers mois. Après plusieurs séances de travail en lien avec le SMTC, un projet de desserte complémentaire transversale appelé "barreau nord" a pu être établi qui devrait permettre de relier plusieurs fois par jour les Auxelles à Etuefont et par-delà à Rougemont le Château en passant par Giromagny, Vescemont, Rougegoutte, Grosagny et Petitagny. Cette ligne devrait permettre à la fois de rejoindre les lignes principales à Giromagny et Etuefont pour se rendre à Belfort en dehors des horaires matinaux des lignes secondaires mais aussi et surtout de se rendre dans les commerces et services de la Communauté élargie et ce à partir du 1^{er} janvier 2017.

Toutefois, même si le projet est à présent bien engagé, gardons à l'esprit qu'il doit encore recevoir l'aval du Conseil Syndical du SMTC et que des adaptations seront sans doute nécessaires avant qu'il puisse répondre au mieux aux attentes.

Christian CODDET

L e P L U i

Comme annoncé dans notre avant dernier bulletin, le comité consultatif (40 élus des 8 communes) s'est réuni le samedi 15 octobre autour de la présentation du diagnostic de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Une occasion pour les représentants de chaque commune d'échanger sur les enjeux de notre territoire dans des domaines variés : l'évolution de la population, ses caractéristiques, le parc de logements (offre nouvelle, ancienneté, vacance,...), l'économie et notamment le tourisme, les équipements, les transports et bien sûr l'environnement.

Il est important pour nous de partager ces enjeux pour définir ensemble les orientations communes à notre territoire qui constitueront le document phare de notre PLUi : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). C'est sur la base de ce document que seront ensuite déclinés des documents que vous connaissez bien, puisqu'ils sont vos guides lors du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme : le plan de zonage et le règlement.

Pour l'heure, chacun peut prendre connaissance des pièces du diagnostic en se rendant dans sa mairie ou en utilisant le lien suivant : <http://www.autb.fr/urba/plui-cchs.html>

Une réunion publique sera organisée en fin d'année ou en début d'année 2017 afin de vous permettre de vous exprimer sur l'état d'avancement des études et le contenu des différents documents.

Une nouveauté s'est introduite dans notre démarche d'élaboration du PLUi : le comité consultatif du 15 octobre s'est réuni en présence de membres du comité de pilotage de la Communauté de Communes du Pays sous-vosgien (CCPSV), chargés de préparer la fusion de nos deux intercommunalités qui sera effective au 1^{er} janvier 2017. En effet, notre communauté ayant pris la compétence PLUi, la

nouvelle communauté deviendra de facto compétente en la matière (*à la place des communes*).

Dans cet esprit, la CCPSV a décidé, par délibération en date du 4 octobre 2016, d'adhérer comme nous à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) afin de pouvoir anticiper la fusion et d'engager des démarches visant à nous rejoindre dans notre procédure d'élaboration du PLUi. Notre aventure devrait donc se poursuivre à 22 communes et non plus à 8.

Le travail autour du PLUi est une vraie opportunité de construire un avenir commun autour d'une stratégie de territoire qui nous valorise par rapport aux autres entités du Territoire de Belfort et des départements voisins. Un objectif important sera d'approuver le PLUi avant le 31 décembre 2019 pour des raisons d'obsolescence des documents actuels.

Jusqu'à la fin 2017 l'instruction des autorisations d'urbanisme sera encore assurée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) mais ensuite elle relèvera de notre nouvelle intercommunalité. Dès à présent, il nous faut donc réfléchir à la constitution d'un service instructeur capable de répondre et de traiter les autorisations d'urbanisme des administrés des 22 communes. Ce service devra être mis en place dès le 2^{ème} semestre 2017. La loi impose en effet aux intercommunalités de plus de 10 000 habitants de se doter d'un tel service.

Tout ceci, imposé par la loi NOTRe du 7 août 2015, fait beaucoup de changements en perspective qui concerneront notre quotidien.

Nous vous tiendrons bien sûr régulièrement informés de toutes ces évolutions qui, vous l'avez compris, n'impacteront pas seulement le domaine de l'urbanisme.

Jean-Claude HUNOLD et Anne-Sophie PEUREUX

P R A T I Q U E

Gendarmerie : 03 84 29 30 17 **Pompiers** : 18 **SAMU** : 15
ErDF : 09 72 67 50 90 **GrDF** : 08 00 47 33 33
Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19
Médecin de garde : 3966

G O U V E R N A N C E

La marche forcée vers le regroupement des communautés de communes imposée par la loi NOTRe implique de la part de vos élus beaucoup de disponibilité, de sang-froid et d'organisation. Un des aspects peu abordé à ce jour est la gouvernance de la future Communauté des Vosges du Sud.

Avant même le choix du Président et des vice-présidents à effectuer par la prochaine assemblée (*nous connaissons aujourd'hui 2 candidats déclarés, les présidents actuels des 2 communautés concernées, Daniel ROTH et Jean-Luc ANDE-RHUEBER*), il s'agit de déterminer la composition de la future assemblée. A cet égard le législateur a décidé d'un cadre assorti d'une certaine flexibilité.

Aujourd'hui 2 concepts s'affrontent : l'un soutenu par la Haute Savoureuse (*8 communes, 8616 habitants*) qui consiste à retenir la formule de base définie par le législateur qui établit un équilibre entre les aspects démographiques et les aspects organisationnels (*représentation des communes*); l'autre soutenu par le Pays sous-Vosgien (*14 communes, 6701 habitants*) qui consiste à privilégier l'aspect organisationnel (*les communes*) par rapport à l'aspect démographique.

Dans le premier cas de figure l'assemblée comporterait 38 membres dont 20 originaires de la CCHS et 18 originaires de la CCPSV, soit dans une proportion représentant presque le poids des populations avec déjà un léger désavantage à la CCHS.

Dans le 2^{ème} cas, l'assemblée comporterait 35 membres dont 17 originaires de la CCHS et 18 de la CCPSV donnant un poids très important aux petites communes sans lien avec la population effective.

Sachant que cette décision ne peut être prise qu'avec une majorité simple de communes rassemblant 2/3 des habitants ou avec 2/3 des communes rassemblant une majorité simple d'habitants, le suspense reste entier !

Notons toutefois qu'avec la solution souhaitée par la CCPSV la majorité requise pour le fonctionnement de la future assemblée pourrait appartenir à un groupe de communes rassemblant moins de la moitié (46%) de la population. Est-ce la voie pour la construction d'un ensemble harmonieux ?

Christian CODDET

D E V E N E Z B E N E V O L E !

Vous avez entre 14 et 99 ans, vous êtes adolescent, retraité, salarié ou vous disposez d'un peu de temps libre.

Vous aimez les jeux vidéo et avez envie d'organiser des soirées jeux à la médiathèque ou d'aider au choix des jeux.

Vous aimez raconter des histoires ou avez envie de partager vos lectures.

Vous passez du temps sur votre tablette numérique et avez envie de faire découvrir des applications.

Vous avez envie de participer aux activités de la médiathèque pour rencontrer des gens nouveaux.

Pourquoi ne pas devenir bénévole d'une médiathèque intercommunale à Auxelles-Bas, Giromagny ou Lepuix ?

A r b o r e t u m

Tout l'été, les quichelots (*habitants d'Auxelles-Haut*) ont vu passer dans le village de nombreux promeneurs : seuls, en famille ou en groupe, les randonneurs sont venus explorer le parcours "Arboretum poétique".

Coordonné par la médiathèque intercommunale en partenariat avec la DRAC et le centre culturel d'Auxelles-Haut, ce parcours a été installé grâce à l'implication des habitants de la communauté. Dès le mois de mars les participants ont composé des poèmes dans le cadre d'ateliers animés par Jacques Moulin. Ces poèmes ont été imprimés et sérigraphiés au cours de séances accompagnées par Julie Welklen des éditions Aencrages/ association Caroucel. Ainsi pouvait-on lire sur des tissus accrochés dans les arbres des définitions poétiques telles que « Chênes : nobles glandeurs » ou encore « Charme : haie en marche ».

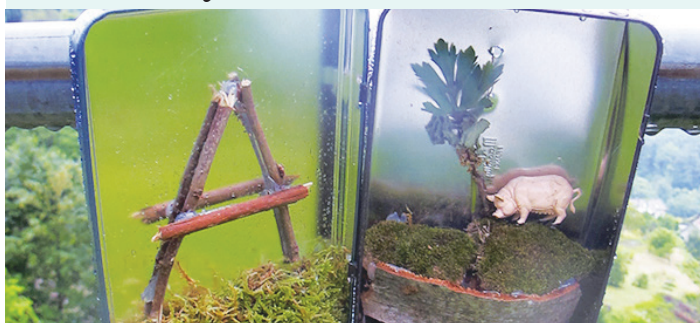
En parallèle, la fabrication des boîtes a démarré sous la houlette de l'artiste Lili Terrana. Des classes des 2 Auxelles et Giromagny, le centre socioculturel de la Haute Savoureuse, des associations et des particuliers ont laissé libre cours à leur imagination pour réaliser des boîtes à "thème" : boîte à sieste, boîte à devinettes, boîte à recettes, boîte à œufs, boîte à lettres, boîte des saintes patronnes, boîte de nuit, boîte à râler, boîte à broderies, à céramique... Plus de 40 boîtes ont ainsi été installées sur le parcours.

Quant aux pancartes postales, collectées par le centre culturel d'Auxelles-Haut, elles reproduisent des vues du début du vingtième siècle du village. Installées à l'endroit de leur prise de vue, ces photographies permettent de constater à quel point la végétation s'est propagée au cœur et autour du bourg.

La boucle associait donc les bienfaits de la marche et le plaisir de la découverte des différentes œuvres. Le bouche-à-oreille semble avoir très bien fonctionné pour promouvoir cette promenade qui convenait aux petits par l'aspect ludique des boîtes comme aux plus grands avec les références historiques des pancartes.

Cette exposition éphémère a été démontée fin septembre mais les pancartes seront à nouveau installées l'été prochain.

Sandrine RABASQUINHO



Animée par une équipe de professionnels et de bénévoles passionnés, la médiathèque intercommunale, déployée sur 5 sites, propose des livres (romans, documentaires, albums, bandes dessinées), des ressources numériques, des CD et DVD pour les enfants et les adultes et bientôt des tablettes numériques et jeux vidéo.

Proposez votre candidature en laissant vos coordonnées à la médiathèque de votre choix et rejoignez l'équipe de bibliothécaires. Médiathèque d'Auxelles-Bas : 03 84 55 09 37 ; Médiathèque de Giromagny : 03 84 29 03 57 ; Médiathèque de Lepuix : 03 84 27 12 32

Sandrine RABASQUINHO